

Les rémunérations dans la fonction publique en 2020

Christophe DIXTE¹
Déborah MASSIS²
Gwendoline VOLAT³

Chiffres clés

Le salaire net mensuel moyen en 2020 est de 2 378 euros dans la fonction publique :
– 2 639 euros dans la FPE ;
– 2 019 euros dans la FPT ;
– 2 464 euros dans la FPH.

Dans l'ensemble de la fonction publique, en 2020, le salaire brut mensuel moyen par agent en équivalent temps plein s'élève à 2 936 euros. Déduction faite des prélèvements sociaux, le salaire net mensuel moyen dans l'ensemble de la fonction publique s'établit à 2 378 euros.

La part moyenne des primes et indemnités dans le salaire brut des fonctionnaires est de 24,3 % dans l'ensemble de la fonction publique. Une fois les contributions et cotisations sociales déduites, les fonctionnaires perçoivent un salaire net moyen de 2 442 euros mensuels en 2020.

Le salaire net en équivalent temps plein des femmes est en moyenne inférieur de 11,8 % à celui des hommes.

Les 1 % les mieux rémunérés de la fonction publique perçoivent plus de 6 718 euros nets par mois et en moyenne 8 338 euros.

Par versant, le salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein s'établit à 2 639 euros dans la fonction publique de l'État, à 2 019 euros dans la fonction publique territoriale et à 2 464 euros dans la fonction publique hospitalière.

La dispersion des salaires, mesurée par le rapport interdécile, est plus large dans la fonction publique de l'État. En revanche, les écarts se creusent davantage dans le haut de la distribution dans la fonction publique hospitalière. La moitié des postes dans le dernier centile des niveaux de rémunération nette sont situés dans la fonction publique hospitalière.

En 2020, le salaire net moyen de la fonction publique s'établit à 2 378 euros mensuels

En 2020, le salaire brut mensuel moyen pour l'ensemble des agents, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, s'élève à 2 936 euros, avec 3 274 euros dans la fonction publique de l'État (FPE), 2 492 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et 3 011 euros dans la fonction publique hospitalière (FPH) [Voir Données complémentaires].

1 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

2 Direction générale des collectivités locales.

3 Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Les rémunérations dans la fonction publique

Déduction faite des prélèvements sociaux à la source (cotisations sociales, CSG et CRDS), le salaire net mensuel moyen pour l'ensemble des agents, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, s'élève à 2 378 euros dans la fonction publique (**Figure 1**). À titre de comparaison, le salaire net mensuel moyen des salariés du secteur privé s'élève à 2 518 euros en 2020 (**Encadré 1**). Le taux de cotisation est en moyenne de 19,0 % pour les agents de la fonction publique. Le taux moyen diffère suivant le statut des agents : pour les contractuels, les contributions et cotisations représentent en moyenne 19,5 % de leur salaire brut, alors que, pour les fonctionnaires, elles en représentent 18,9 %, car les primes des fonctionnaires sont soumises à des cotisations retraite à des taux inférieurs.

Les fonctionnaires, qui représentent les trois quarts des effectifs de la fonction publique, perçoivent en moyenne 2 442 euros net par mois. Les fonctionnaires de catégorie C représentent un tiers de l'ensemble des agents et perçoivent un salaire net mensuel moyen de 1 910 euros. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie A – trois agents de la fonction publique sur dix – s'élève à 3 012 euros par mois. Enfin, celui des fonctionnaires de catégorie B vaut 2 514 euros. La dispersion des salaires est plus importante parmi les fonctionnaires de catégorie A, car leur carrière salariale est plus étendue. Le salaire des contractuels est inférieur à celui des fonctionnaires, et atteint en moyenne 1 882 euros net mensuels.

Figure 1 : Salaires nets mensuels en 2020 dans la fonction publique selon le statut ou la situation d'emploi

en euros, en équivalent temps plein mensualisé

Ensemble FP	Structure des effectifs en équivalent temps plein (en %)	Salaires moyen	Salaires médian	1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	9 ^e décile
Ensemble	100	2 378	2 128	1 482	1 736	2 701	3 446
Fonctionnaires	75	2 442	2 229	1 623	1 853	2 770	3 446
dont catégorie A	30	3 012	2 756	2 043	2 329	3 379	4 226
dont catégorie B	11	2 514	2 463	1 930	2 159	2 804	3 121
dont catégorie C	33	1 910	1 852	1 514	1 658	2 094	2 364
Contractuels	20	1 882	1 643	1 263	1 406	2 026	2 728
Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	5	3 558	2 698	1 822	2 154	4 320	6 833
Ensemble, hors bénéficiaires de contrats aidés	99	2 384	2 132	1 491	1 741	2 705	3 450
Bénéficiaires de contrats aidés	1	1 275	1 239	1 168	1 237	1 297	1 399
Femmes	64	2 270	2 071	1 463	1 704	2 585	3 222
Hommes	36	2 573	2 247	1 525	1 804	2 935	3 887
Moins de 30 ans	11	1 762	1 696	1 283	1 457	1 981	2 259
30-39 ans	21	2 147	2 011	1 469	1 690	2 362	2 850
40-49 ans	29	2 427	2 266	1 556	1 825	2 745	3 398
50-59 ans	30	2 562	2 292	1 557	1 823	2 979	3 752
60 ans et plus	8	2 930	2 511	1 588	1 898	3 382	4 722

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL – DESL, DGAFP – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

(1) Les « Autres catégories et statuts » regroupent principalement : dans la FPE, les enseignants de l'enseignement privé sous contrat et les ouvriers d'État ; dans la FPT, les collaborateurs de cabinet ; dans la FPH, le personnel médical.

Lecture : Le salaire net moyen dans la fonction publique est de 2 378 euros, et le salaire médian de 2 128 euros.

Encadré 1 : Comparaison des salaires entre les secteurs public et privé

Le champ de suivi des salaires du secteur privé comprend l'ensemble des salariés des entreprises privées et publiques. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

La comparaison directe des salaires entre les secteurs public et privé est délicate pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les pratiques salariales des employeurs ne sont pas les mêmes, si bien que la composition des salaires bruts n'est pas directement comparable entre public et privé (en ce qui concerne les primes, notamment). Il existe

Les rémunérations dans la fonction publique en 2020

également une différence dans le passage du salaire brut au salaire net liée aux différences existant dans les taux de prélèvements sociaux sur les salaires bruts.

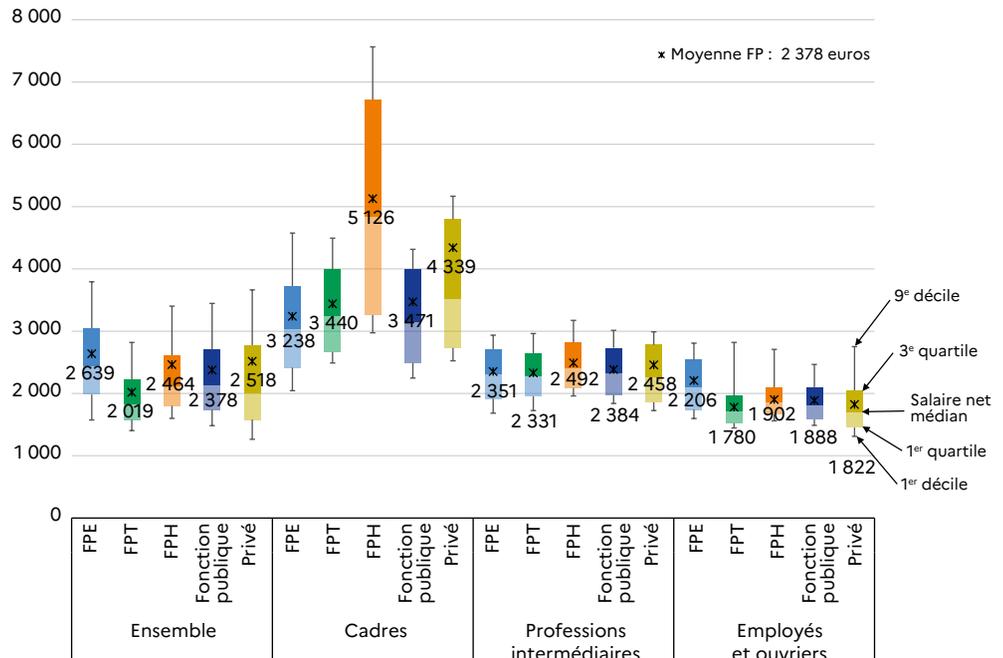
Les conditions de travail et d'emploi peuvent différer fortement, notamment en matière de contraintes (astreintes, temps de travail par équivalent temps plein, etc.), par exemple en raison des congés, du travail de nuit ou le dimanche, mais aussi en matière de durée d'activité pour l'ouverture des droits à la retraite.

La comparaison des salaires entre les secteurs public et privé constitue donc un exercice à considérer avec prudence. En effet, les écarts salariaux observés sont en grande partie attribuables aux différences entre les structures de qualification et d'âge des deux secteurs. Des analyses plus approfondies, notamment de type économétrique (« toutes choses égales par ailleurs »), sont nécessaires afin de prendre en compte au mieux ces effets de composition et de parvenir à des comparaisons plus robustes.

En 2020, le salaire net mensuel moyen des salariés du secteur privé s'élève à 2 518 euros (Figure). Il est plus élevé en moyenne que dans la fonction publique. La dispersion des salaires est plus importante dans le privé : le salaire net moyen du neuvième décile est égal à 3,0 fois celui du premier décile, contre 2,3 dans la fonction publique. Jusqu'au sixième décile de l'échelle salariale, les salaires dans le secteur privé sont inférieurs à ceux observés dans la fonction publique.

Figure : Salaires nets mensuels moyens par catégorie socioprofessionnelle dans les trois versants de la fonction publique et dans les secteurs privé et semi-public en 2020

en euros, en équivalent temps plein mensuelisé



Sources : Base Tous salariés ; Siasp, Insee. Traitements Insee, Drees, DGCL – DESL, DGAFF – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte).

Champ pour le privé : Salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Champ pour la fonction publique : Y compris bénéficiaires de contrats aidés. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Note : La nomenclature des catégories socioprofessionnelles utilisée est la PCS-Insee.

Lecture : Parmi les agents de la fonction publique, 10 % ont un salaire net inférieur à 1 482 euros en équivalent temps plein et 25 % un salaire inférieur à 1 736 euros. Le salaire net médian, qui partage en deux parties égales l'ensemble des salariés de la fonction publique, s'élève à 2 128 euros net. Un quart des salariés gagnent plus de 2 701 euros net et 10 % plus de 3 446 euros net par mois.

Les rémunérations dans la fonction publique

Les salaires des trois premiers déciles de la fonction publique sont ainsi supérieurs de 9 % à ceux du secteur privé. Au niveau du septième décile, les salaires sont équivalents. Les écarts dans la distribution se creusent ensuite au profit du secteur privé : le niveau de salaire caractérisant le huitième décile dans la fonction publique est inférieur de 6 % à celui du privé ; l'écart est de 17 % pour le neuvième décile et de 43 % pour le dernier centile.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures (au sens de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee – PCS-Insee), qui représentent plus d'un cinquième des salariés des secteurs privé comme public, ont un salaire net mensuel moyen supérieur dans le secteur privé (4 339 euros, contre 3 471 euros dans la fonction publique). Les employés et ouvriers représentent 57 % des effectifs dans le secteur privé, contre 46 % dans la fonction publique. Ils sont en moyenne mieux rémunérés dans la fonction publique (1 888 euros, contre 1 822 euros dans le privé). La différence est plus marquée dans la FPE, où le salaire moyen de cette catégorie socioprofessionnelle s'élève à 2 206 euros. Par exemple, le salaire des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la Police nationale est nettement plus élevé (2 709 euros mensuels) du fait de sujétions particulières, mais celui des personnels administratifs et techniques de catégorie C l'est aussi dans une moindre mesure (1 961 euros).

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes est plus élevé dans le secteur privé (15,2 % en équivalent temps plein) que dans le secteur public (11,8 %). En 2020, dans le secteur privé, environ la moitié de l'écart salarial entre femmes et hommes est due au fait que la structure des emplois par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) n'est pas la même pour les femmes et pour les hommes. La part non expliquée de l'écart ne peut cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences « à poste de travail égal ». Une partie de l'écart restant provient en effet de différences de caractéristiques non observées dans les sources administratives sur les salaires (ancienneté, expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, profils différents des entreprises, etc.).

Le salaire net en équivalent temps plein des femmes est inférieur de 11,8 % à celui des hommes

Le niveau moyen de rémunération des femmes en équivalent temps plein (EQTP) est inférieur de 11,8 % en moyenne à celui des hommes (2 270 euros contre 2 573 euros). Le salaire en EQTP permet de comparer des salaires pour une quantité de travail équivalente : ne sont pas prises en compte ici les différences de temps de travail (notamment le recours plus ou moins fréquent au temps partiel), qui contribuent également aux écarts de revenus entre femmes et hommes.

L'écart en EQTP est en baisse de près de un point par rapport à 2019 (12,7 %). L'écart se creuse au fil de la distribution, pour atteindre 171 % au niveau du neuvième décile. Les femmes ont plus fréquemment des parcours professionnels comportant des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Ainsi, alors qu'il n'y a pas d'écart sexué de salaire entre les agents de moins de 30 ans, un tel écart apparaît et progresse au fil des tranches d'âge supérieures : 6,6 % pour les 30-40 ans, 10,6 % pour les 40-50 ans et 12,9 % pour les 50-60 ans. Les femmes occupent aussi plus souvent les postes les moins rémunérateurs : parmi les 10 % de salariés les moins rémunérés, 71 % sont des femmes (**Figure 2**). Leur part diminue progressivement avec l'élévation dans l'échelle salariale : elle atteint 47 % parmi les 10 % de salariés les mieux rémunérés. Par ailleurs, même lorsqu'elles se trouvent dans le dernier décile de rémunération, elles perçoivent un salaire net moyen moins élevé que celui des hommes (4 563 euros contre 4 867, soit un écart de 6,2 %). Cette différence s'explique en partie par une moindre présence des femmes dans le dernier centile de rémunération : elles représentent 36 % des 1 % les mieux rémunérés (**Encadré 2**).

Au sein de la fonction publique, l'écart est plus fort dans la FPH (19,1 %) en raison d'un écart important dans les hôpitaux publics : 19,7 %, alors qu'il est que de 4,2 % dans les établissements médico-sociaux. Viennent ensuite la FPE (13,8 %) et la FPT (8,5 %). Cet écart s'est réduit en 2020 dans la FPH (-1,5 point), en raison notamment du versement de la prime Covid-19 à des professions qui sont plus féminisées. Ainsi, dans l'ensemble de la fonction publique, 30 % des femmes ont bénéficié de cette prime, contre 24 % des hommes.

La majeure partie de l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes résulte des différences de positions professionnelles. Dans la FPE, à profil identique, c'est-à-dire à âge, qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), statut, travail à temps partiel ou non et type d'employeur (EPA ou ministère) identiques, les femmes perçoivent en moyenne 2,9 % de moins que les hommes, un écart en baisse par rapport à 2019 (3,1 %).

Les rémunérations dans la fonction publique en 2020

Figure 2 : Part des femmes dans la distribution des salaires nets moyens mensuels et niveau moyen selon le sexe et le décile dans la fonction publique en 2020

	Part des femmes (en %)	Niveau de salaire des femmes (en euros)	Niveau de salaire des hommes (en euros)	Écart (en %)
1 ^{er} décile (D1)	71	1 340	1 341	- 0,1
2 ^e décile	70	1 574	1 575	- 0,1
3 ^e décile	69	1 735	1 735	0,0
4 ^e décile	67	1 885	1 885	0,0
Médiane	66	2 043	2 043	0,0
6 ^e décile	66	2 220	2 221	0,0
7 ^e décile	66	2 428	2 431	- 0,1
8 ^e décile	63	2 705	2 706	- 0,1
9 ^e décile	58	3 120	3 134	- 0,5
10 ^e décile (D10)	47	4 563	4 867	- 6,2

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL – DESL, DGAFP – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : En 2020, parmi les 10 % de salariés les plus rémunérés (D10), 47 % sont des femmes. Le salaire net moyen mensuel de ces dernières est de 4 563 euros, contre 4 867 euros pour les hommes du dernier décile, soit un écart de 6,2 %.

Dans la FPT, à profil identique, c'est-à-dire en contrôlant la qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), la situation vis-à-vis du temps partiel, le statut, le type ainsi que la taille de la collectivité employeuse et l'âge, les femmes perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 5,1 % à celui des hommes en 2020, contre 5,0 % en 2019.

Dans la FPH, à statut, âge, grade, catégorie hiérarchique et type d'établissement identiques, les femmes perçoivent 3,4 % de moins que les hommes, un écart en légère diminution par rapport à 2019 (3,6 %). Ces écarts de rémunération à profil identique dans les trois versants de la fonction publique ne peuvent cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences de salaires entre femmes et hommes à poste de travail égal. Une partie des écarts résiduels provient en effet de caractéristiques non observées (ancienneté, expérience, tâches effectuées, etc.).

L'ancienneté et l'expérience contribuent à un niveau plus élevé de rémunération. Ainsi, alors que les agents de la fonction publique âgés de moins de 30 ans perçoivent en moyenne une rémunération nette de 1 762 euros, celle des agents âgés de 60 ans et plus atteint 2 930 euros.

Encadré 2 : Les hautes rémunérations dans la fonction publique

Au titre des articles 37 et 95 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le gouvernement remet au Parlement un rapport avec des données sur les plus hautes rémunérations dans la fonction publique. Ce rapport s'intéresse aux agents les mieux payés dans l'ensemble de la fonction publique, mais aussi aux 10 agents les mieux payés par employeur public (11 départements ministériels, environ 360 collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants et environ 80 hôpitaux dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros en 2020).

Les 1 % les mieux rémunérés en 2020

En 2020, au sein de la fonction publique, 1 % des agents, correspondant à 43 700 emplois équivalent temps plein*, perçoivent un salaire net supérieur à 6 718 euros par mois. La rémunération nette moyenne des salariés de ce premier centile atteint 8 338 euros (**Figure 1**). Alors que les salaires sont plus élevés dans la FPE jusqu'au neuvième décile, les seuils des derniers centiles de salaires sont plus hauts dans la FPH. Ainsi, les 1 % des agents les mieux rémunérés de la FPH perçoivent plus de 8 076 euros, contre 6 597 euros dans la FPE.

* Les EQTP de la partie « Effectifs » sont différents des EQTP de la partie « Rémunérations », car les champs sont différents : sont exclus de l'analyse des rémunérations les militaires, mais aussi les apprentis, les internes, les assistants maternels et familiaux. À l'inverse, les bénéficiaires de contrats aidés sont inclus.

Les rémunérations dans la fonction publique

Figure 1 : Salaires moyens et médians des agents dans le dernier centile des rémunérations en 2020

en euros, en équivalent temps plein mensualisé

	Limite inférieure du centile	Salaires net moyen du centile	Salaires net médian du centile
Versants			
FPE	6 597	8 325	7 696
FPT	4 809	5 805	5 433
FPH	8 076	9 891	9 221
Ensemble	6 718	8 338	7 726

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), agents de la fonction publique. Hors militaires.

Lecture : En 2020, dans la FPE, 1 % des agents occupent un poste doté d'un salaire net mensuel en équivalent temps plein supérieur à 6 597 euros. La rémunération moyenne de ces agents est égale à 8 325 euros et, parmi eux, la moitié a une rémunération supérieure à 7 696 euros.

Alors que les femmes occupent 64 % des emplois dans la fonction publique, leur part n'est que de 36 % dans le dernier centile des rémunérations (**Figure 2**). Les postes du dernier centile sont en général occupés par des salariés en fin de carrière : un tiers des agents dans le dernier centile sont âgés de 60 ans et plus, alors qu'ils ne représentent que 8 % des effectifs de la fonction publique.

Figure 2 : Caractéristiques des agents en fonction de leur niveau de rémunération dans la fonction publique en 2020

en %

	Ensemble de la fonction publique	Les 10 % les mieux rémunérés	Les 1 % les mieux rémunérés
Sexe			
Femme	64	47	36
Homme	36	53	64
Statut			
Fonctionnaires	75	75	41
Contractuels	20	9	7
Autres statuts ⁽¹⁾	5	16	52
Âge			
Moins de 40 ans	32	11	9
40-49 ans	29	28	19
50-54 ans	16	20	16
55-59 ans	14	22	24
60-64 ans	7	17	24
65 ans et plus	1	3	8

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte). Hors militaires.

Lecture : En 2020, dans l'ensemble de la fonction publique, on compte 36 % d'hommes ; ils représentent 53 % des 10 % les mieux rémunérés et 64 % des 1 % les mieux rémunérés.

(1) La catégorie « Autres statuts » comprend notamment les praticiens hospitaliers (médecins, pharmaciens, etc.).

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique définie dans le statut général des fonctionnaires, la notion de catégorie « A+ » est fréquemment utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A. Les « A+ » sont parfois appelés aussi « hauts fonctionnaires ». Cette notion recouvre l'ensemble des corps et cadres d'emplois culminant en hors échelle B, recrutant par la voie de la promotion interne dans des corps de catégorie A, à minima au niveau de la licence, et dont les missions fixées par les statuts particuliers correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection.

Onze pour cent des agents classés en catégorie A+ sont présents dans le dernier centile de rémunération, et perçoivent donc un salaire net supérieur à 6 718 euros par mois (**Figure 3**). Dans la FPE, 84 % des corps et emplois à la décision du gouvernement sont rémunérés plus de 6 718 euros net par mois. À l'opposé, parmi les agents de

Les rémunérations dans la fonction publique en 2020

catégorie A+ de la FPE, les maîtres de conférences, les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les inspecteurs de l'enseignement (regroupés sous « Enseignement supérieur, recherche et assimilés ») sont beaucoup plus rares (1 %) à percevoir un salaire mensuel supérieur à 6 718 euros.

Soixante-treize pour cent des agents présents dans le dernier centile de rémunérations n'appartiennent pas à la catégorie A+, notamment parce qu'ils n'ont pas le statut de fonctionnaire. C'est le cas notamment des praticiens hospitaliers (personnels médicaux classés dans « Autres statuts »), dont un tiers des postes ont une rémunération nette supérieure à 6 718 euros par mois. Leur salaire net moyen s'élève à 5 964 euros mensuels.

Figure 3 : Principaux corps et emplois dans le dernier centile de rémunération de la fonction publique en 2020

	Salaire net moyen en EQTP de l'ensemble des postes (en euros)	Part de l'effectif dont la rémunération est dans le dernier centile de la FP (en %)	Part parmi les agents du dernier centile de la FP (en %)
Catégorie A +	4 663	11	27
FPE	4 519	10	20
Encadrement supérieur et emplois de direction dont :	6 649	42	11
<i>Corps et emplois à la décision du Gouvernement (décret de 1985 et assimilés)</i>	10 384	84	1
<i>Autres emplois et corps de direction</i>	7 923	67	5
<i>Encadrement supérieur de la FPE</i>	5 864	28	5
Inspection, contrôle et expertise	5 867	27	8
Enseignement supérieur, recherche et assimilés	3 900	1	1
FPT	5 256	14	3
Emplois de direction	7 063	54	1
Encadrement supérieur	5 317	13	2
Médecins territoriaux	4 649	4	0
FPH	6 331	37	3
Emplois de direction	6 329	37	3
Encadrement supérieur	6 524	51	ε
Hors A+	2 327	1	73
Ingénieurs et cadres de l'aviation civile de la FPE	6 420	50	7
Praticiens hospitaliers de la FPH	5 964	32	48
Non ventilé ⁽¹⁾	2 270	ε	19

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

ε = Résultat proche de 0.

(1) Les emplois appartenant au dernier centile de rémunération, qui sont regroupés dans la catégorie 'Non ventilé', sont soit des emplois très spécifiques occupés par un faible nombre de personnes, soit des cas rares non représentatifs des rémunérations de l'ensemble de leur corps ou catégorie.

Lecture : 32 % des praticiens hospitaliers ont une rémunération mensuelle nette supérieure à 6 718 euros (seuil du dernier centile). Ils représentent 48 % des agents dont la rémunération est supérieure à ce seuil et 1 % du total des agents de la fonction publique en EQTP.

Les dix plus hautes rémunérations par employeur public en 2021

L'information sur les dix plus hautes rémunérations des employeurs est obtenue via une enquête. Sa collecte est réalisée, d'une part, auprès des départements ministériels, d'autre part, auprès des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants, et enfin auprès des établissements hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros. Ce champ ne couvre donc pas l'intégralité des employeurs publics.

En 2021, la masse salariale des dix plus hautes rémunérations versées par les départements ministériels s'élève en moyenne à 2,2 millions d'euros (**Figure 4**). La part des femmes y est de 26 %.

Les rémunérations dans la fonction publique

Pour les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants, la moyenne des dix plus hautes rémunérations atteint 884 000 euros en 2021. La part des femmes parmi les dix plus hautes rémunérations y est de 38 %. Pour les établissements hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros, la moyenne des dix plus hautes rémunérations brutes s'élève à 1,6 million d'euros. La part des femmes y est de 23 %.

Figure 4 : Synthèse des publications par les employeurs de leurs dix plus hautes rémunérations brutes en 2021

	Moyenne de la somme des 10 plus hautes rémunérations brutes par employeur	Soit un salaire mensuel brut moyen de	Part des femmes ⁽²⁾ (en %)
FPE : départements ministériels ⁽¹⁾	2 191 286 €	18 261 €	26
FPT : collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants ⁽¹⁾	884 346 €	7 370 €	38
FPH : établissements hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros ⁽¹⁾	1 619 891 €	13 499 €	23

Sources : DGAFP – SDessi ; DGCL – DESL ; Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDessi.

Champ : agents (y compris militaires) en poste en France et à l'étranger.

(1) Les statistiques sont calculées sur les 11 départements ministériels, les 295 collectivités territoriales et EPCI (sur 345) et les 70 établissements hospitaliers (sur 89) ayant communiqué leur publication à la date du 22/07/2022.

(2) Cette année, les données administratives de la base Siasp de l'année N-1 ont été utilisées pour corriger la non-réponse pour la FPH et la FPT. En effet, une étude méthodologique sur les données 2020 a montré que les répondants à l'enquête ont une proportion plus élevée de femmes parmi leurs 10 plus hautes rémunérations que les non-répondants. Sur les données 2021, ce redressement ne modifie que l'indicateur de la FPH, qui passe de 24 % à 23 % après correction de la non-réponse.

Lecture : En 2021, la moyenne de la somme des dix plus hautes rémunérations versées par les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants est de 884 346 euros, soit un salaire mensuel brut moyen de 7 370 euros. La part moyenne des femmes parmi les dix plus hautes rémunérations est de 38 %.

Les agents de la FPE sont en moyenne mieux rémunérés que ceux des autres versants

Le salaire net moyen dans la FPE est de 2 639 euros par mois ; viennent ensuite ceux de la FPH, avec 2 464 euros par mois, et de la FPT, avec 2 019 euros par mois (**Figure 3**). Ces écarts traduisent essentiellement des différences de structure d'emploi, notamment de répartition par catégorie statutaire. Ainsi, la FPE se caractérise par une proportion plus importante de fonctionnaires de catégorie A (50 %) par rapport à la FPH et à la FPT (respectivement 24 % et 10 %), ce qui augmente le salaire moyen de l'ensemble de ces agents. Les fonctionnaires de catégorie A+ occupant un poste d'encadrement supérieur ou de direction ont un salaire net moyen de 6 649 euros dans la FPE, de 6 331 euros dans la FPH et de 5 646 euros dans la FPT en 2020 (Voir Données complémentaires). Pour les fonctionnaires de catégorie B, les salaires sont relativement homogènes entre les versants. Les fonctionnaires de catégorie C dans la FPE sont mieux rémunérés en moyenne que ceux des autres versants, notamment car ils intègrent les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire, rémunérés sur des grilles indiciaires spécifiques et qui perçoivent des primes particulières liées à leur activité.

Les salaires nets moyens des contractuels dans la FPE sont supérieurs à ceux observés dans les autres versants, avec 2 029 euros mensuels, contre 1 747 euros dans la FPT et 1 829 euros dans la FPH.

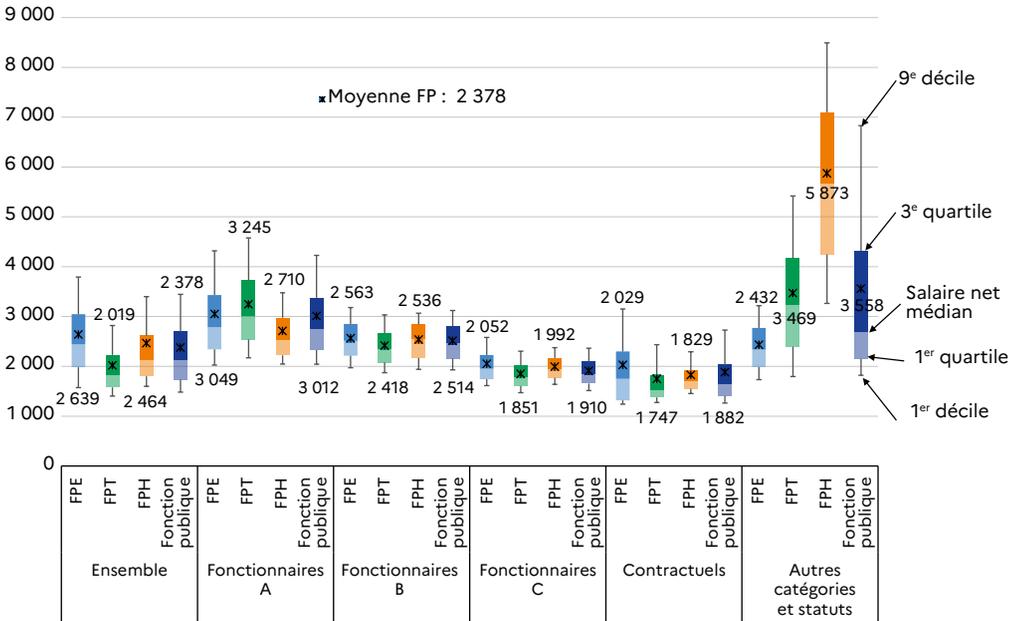
L'hétérogénéité des salaires dans les « Autres catégories et statuts » s'explique par la diversité des postes regroupés en fonction du versant. Dans la FPH, il s'agit des personnels médicaux, à savoir les agents publics médecins, chirurgiens-dentistes ou pharmaciens des établissements publics de santé, percevant un salaire moyen net en équivalent temps plein de 5 873 euros. Dans la FPT, il s'agit essentiellement de collaborateurs de cabinet⁴ avec un salaire moyen de 3 638 euros. Dans la FPE, les enseignants des établissements privés sous contrat constituent 86 % de cette catégorie et perçoivent en moyenne 2 369 euros mensuels. Le salaire net moyen des ouvriers de l'État (13 % des effectifs en équivalent temps plein) est de 2 711 euros.

⁴ Proches des élus locaux, les collaborateurs de cabinet sont les personnes que l'autorité territoriale peut recruter librement pour former son cabinet. Il s'agit d'agents contractuels de droit public ou de fonctionnaires en détachement.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2020

Figure 3 : Salaires nets mensuels moyens par catégorie hiérarchique et statut dans les trois versants de la fonction publique en 2020

en euros, en équivalent temps plein mensualisé



Sources : Base Tous salariés ; Siasp Insee. Traitements Insee, Drees, DGCL – DESL, DGAFF – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

(1) Les « Autres catégories et statuts » regroupent principalement : dans la FPE, les enseignants de l'enseignement privé sous contrat et les ouvriers d'État ; dans la FPT, les collaborateurs de cabinet ; dans la FPH, le personnel médical (médecins, odontologistes et pharmaciens).

Lecture : Parmi les agents de la fonction publique classés dans « Autres catégories et statuts », 10 % en équivalent temps plein ont un salaire net inférieur à 1 822 euros et 25 % un salaire inférieur à 2 154 euros. Le salaire médian s'élève à 2 698 euros. Un quart des agents ont un salaire net supérieur à 4 320 euros et un dixième un salaire net supérieur à 6 833 euros.

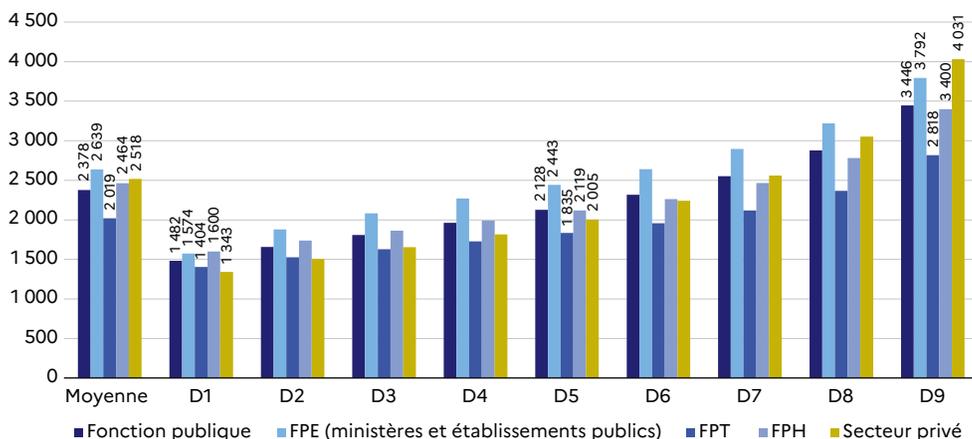
La dispersion des salaires, mesurée par l'écart interdécile, est plus importante dans la FPE

Le salaire net médian (D5), qui partage en deux groupes d'effectifs égaux les salariés en fonction de leur niveau de salaire, s'élève à 2 128 euros en 2020 dans la fonction publique, contre 2 005 euros dans le secteur privé. La hiérarchie inter-versants est la même que pour le salaire moyen : le salaire médian dans la FPE vaut 2 443 euros par mois, celui de la FPH atteint 2 119 euros mensuels et celui de la FPT 1 835 euros.

En 2020, le ratio entre le salaire net des 10 % les mieux rémunérés et celui des 10 % les moins bien payés reste stable – à 2,3 – dans la fonction publique (Figure 4). L'écart interdécile est le plus réduit dans la FPT (2,0), puis la FPH (2,1), et plus étendu dans la FPE, où il vaut 2,4. Ces écarts sont stables par rapport à 2019. Si l'on considère l'intégralité de l'échelle de la rémunération, c'est dans la FPH que les écarts se creusent le plus dans le haut de la distribution des salaires. Le rapport entre le dernier centile (niveau au-dessus duquel se situent les 1 % des agents les mieux rémunérés) et le salaire médian vaut 3,8 dans la FPH, 2,7 dans la FPE et 2,6 dans la FPT.

Figure 4 : Distribution des salaires nets mensuels dans la fonction publique par versant et dans le secteur privé en 2020

en euros, en équivalent temps plein mensualisé



Sources : Base Tous salariés ; Siasp, Insee. Traitements Insee, Drees, DGCL – DESL, DGAFP – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte).

Champ pour le privé : Y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Champ pour la fonction publique : Y compris bénéficiaires de contrats aidés. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : En 2020, le salaire médian est de 2 128 euros dans la fonction publique et de 2 005 euros dans le privé.

En 2020, le salaire net moyen s'élève à 2 684 euros par mois en EQTP dans les ministères et à 2 490 euros dans les EPA

Dans la FPE, un agent civil perçoit en moyenne 2 684 euros net par mois dans les ministères et 2 490 euros dans les établissements publics administratifs (EPA) [Figure 5]. Cet écart résulte des différences de structures de qualifications et de statuts. Par exemple, les fonctionnaires représentent 82 % des salariés dans les ministères, contre 43 % dans les EPA⁵. Tous statuts confondus, plus des deux tiers des postes en EQTP sont des postes de catégorie A dans les ministères, contre un peu moins de la moitié dans les EPA.

Le salaire net mensuel moyen des agents des ministères varie entre 2 581 euros pour les agents des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui emploient les deux tiers des agents de la FPE en équivalent temps plein mensualisé, et 3 988 euros pour les agents des services du Premier ministre. Sur le champ des EPA, le salaire net mensuel moyen varie entre 2 180 euros pour les agents travaillant dans les EPA dépendant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et 3 776 euros pour les agents des EPA des ministères économiques et financiers.

Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPE est de 2 823 euros par mois en EQTP. Il y a une très forte différence entre les enseignants et les autres catégories A. Ainsi, les fonctionnaires enseignants (hors contractuels ou enseignants du privé sous contrat) perçoivent en moyenne 2 800 euros net par mois, tandis que les autres fonctionnaires de même catégorie perçoivent 3 797 euros net par mois (Figure 6).

⁵ Voir note (*) Encadré 2.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2020

Figure 5 : Salaires mensuels nets moyens en 2020 dans les ministères et dans les EPA selon le département ministériel

en équivalent temps plein mensualisé

Départements ministériels	Ministères		EPA	
	Structure des effectifs 2020 en équivalent temps plein (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)	Structure des effectifs 2020 en équivalent temps plein (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	63	2 581	71	2 356
Intérieur et Outre-mer	12	2 648	1	2 457
Ministères économiques et financiers	8	3 036	2	3 776
Ministères sociaux	1	3 030	15	2 796
Justice	5	2 675	ε	3 025
Transition écologique et solidaire, Logement et Habitat durable et Cohésion des territoires	3	3 461	4	3 034
Armées	4	2 684	1	2 496
Agriculture et Alimentation	2	2 873	2	2 180
Culture	1	2 843	3	2 483
Services du Premier ministre	1	3 988	ε	2 596
Europe et Affaires étrangères	ε	3 423	ε	3 376
Ensemble	100	2 684	100	2 490

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFF – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), salariés de la FPE (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés).

ε = Résultat proche de 0.

Lecture : En 2020, le ministère de l'Intérieur représente 12 % des effectifs EQTP des ministères, et les agents civils qui y travaillent perçoivent un salaire net moyen de 2 648 euros.

Figure 6 : Salaires mensuels nets moyens en 2020 des fonctionnaires de la FPE selon la catégorie hiérarchique

	Structure des effectifs 2020 en équivalent temps plein (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)
Catégorie A, dont :	68	3 049
enseignants	51	2 800
autres fonctionnaires de catégorie A	17	3 797
Catégorie B, dont :	18	2 563
police et administration pénitentiaire	7	2 709
autres fonctionnaires de catégorie B	11	2 473
Catégorie C	14	2 053
Fonctionnaires de la FPE	100	2 823

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFF – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), fonctionnaires de la FPE en équivalent temps plein mensualisé (hors militaires).

Lecture : En 2020, les fonctionnaires de catégorie A représentent 68 % des fonctionnaires de la FPE en EQTP et ils perçoivent un salaire net moyen de 3 049 euros.

Un agent civil de la FPT perçoit en moyenne 2 019 euros net mensuels

En 2020, le salaire net moyen des agents de la FPT s'élève à 2 019 euros (**Figure 7**). Le salaire net moyen varie suivant l'employeur, allant de 1 842 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale et des caisses des écoles à 2 714 euros dans les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Ces différences reflètent des structures d'emplois variées à la fois en termes de statut d'emploi et de filière. Le salaire net moyen des agents territoriaux des communes, qui emploient la moitié des agents de la FPT, s'élève à 1 909 euros.

Figure 7 - Salaires mensuels nets moyens en 2020 dans la FPT selon le type de collectivité et la filière

en équivalent temps plein mensualisé

Par employeur	Structure des effectifs 2020 en équivalent temps plein (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)	Par filière	Structure des effectifs 2020 en équivalent temps plein (en %)	Salaire mensuel net moyen (en euros)
Ensemble	100	2 019	Ensemble	100	2 019
Communes ⁽¹⁾	53	1 909	Administrative	24	2 252
CCAS et caisses des écoles	6	1 842	Technique	46	1 896
EPCI à fiscalité propre ⁽²⁾	15	2 093	Culturelle	4	2 164
Autres structures intercommunales	4	2 021	Sportive	1	2 111
Départements	13	2 216	Sociale	9	1 903
Services départementaux d'incendie et de secours	3	2 714	Médico-sociale	5	2 195
Régions ⁽³⁾	5	2 179	Médico-technique	0	2 426
Autres collectivités locales	1	2 223	Police municipale	1	2 481
			Incendie et secours	2	2 839
			Animation	6	1 644
			Hors filière et indéterminée	2	1 728

Source : Siasp, Insee. Traitements DGCL – DESL, DGAFP – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés. Hors militaires, assistants maternels et familiaux, apprentis.

(1) La Ville de Paris, qui s'est substituée à la commune et au département de Paris au 1^{er} janvier 2019, est classée dans les communes.

(2) La métropole de Lyon est ici classée avec les EPCI à fiscalité propre.

(3) Les collectivités uniques de Martinique, de Guyane et de Corse sont classées parmi les régions.

Lecture : En 2020, en équivalent temps plein, les fonctionnaires territoriaux employés par une commune représentent 53 % des effectifs. En 2020, en équivalent temps plein, les fonctionnaires territoriaux classés dans la filière administrative représentent 24 % des effectifs. Ces derniers perçoivent en moyenne un salaire net de 2 252 euros par mois.

En raison de sujétions particulières, les agents de la filière « incendie et secours », qui sont presque exclusivement des agents des SDIS, sont les mieux rémunérés en moyenne (2 839 euros mensuels). Viennent ensuite les policiers municipaux, avec 2 481 euros, et les agents de la filière médico-technique, avec 2 426 euros. Les salariés de la filière animation, qui sont principalement employés par les communes, sont ceux dont le salaire est en moyenne le moins élevé, avec 1 644 euros mensuels.

Le salaire net moyen s'établit à 2 533 euros dans les hôpitaux et à 2 010 euros dans les établissements médico-sociaux

Dans la FPH, le salaire net moyen des personnels des services de soins, qui représentent les deux tiers des effectifs, s'établit à 2 227 euros mensuels (**Figure 8**). Parmi le personnel non médical, ce sont les personnels médico-techniques qui ont le plus haut niveau moyen de rémunération, avec 2 440 euros mensuels, et les personnels techniques et ouvriers qui ont en moyenne les salaires les moins élevés, avec 2 049 euros par mois. La dispersion des salaires nets, mesurée par le rapport interdécile, est relativement comparable dans toutes les filières non médicales. Le niveau moyen de rémunération nette des personnels médicaux (médecins, salariés pharmaciens, odontologues, etc.) atteint 5 873 euros en 2020. La dispersion des salaires est plus étendue parmi ces derniers, pour lesquels le rapport interdécile vaut 2,6.

Le salaire net moyen dans les hôpitaux publics s'établit à 2 533 euros mensuels, contre 2 010 euros dans les établissements médico-sociaux (ETMS). Cette différence s'explique à parts égales par la répartition différente des agents par filière, mais aussi par les niveaux de salaire différents observés dans les deux types d'établissement. La filière médicale est notamment beaucoup plus représentée dans les hôpitaux que dans les ETMS. De plus, hormis pour les personnels de direction et les personnels administratifs, les salaires nets moyens des ETMS sont tous inférieurs à ceux observés dans les hôpitaux publics.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2020

Figure 8 : Salaire mensuel net moyen par filière d'emploi et secteur en 2020 dans la FPH

	Hôpitaux publics		Établissements médico-sociaux		FPH		D9/D1
	Structure des effectifs 2020 en équivalent temps plein (en %)	Salaire net moyen (en euros)	Structure des effectifs 2020 en équivalent temps plein (en %)	Salaire net moyen (en euros)	Structure des effectifs 2020 en équivalent temps plein (en %)	Salaire net moyen (en euros)	
Ensemble	100	2 533	100	2 010	100	2 467	2,1
Personnels de direction et personnels administratifs	10	2 156	6	2 471	10	2 180	1,9
Personnels des services de soins	64	2 267	71	1 970	65	2 227	1,8
Personnels médico-techniques	5	2 442	0	2 225	4	2 440	1,8
Personnels éducatifs et sociaux	2	2 144	8	2 092	2	2 121	1,8
Personnels techniques et ouvriers	11	2 090	12	1 798	11	2 049	1,8
Personnels médicaux	8	5 882	1	5 180	7	5 873	2,6
Non ventilés	ε	2 236	2	1 774	ε	1 830	1,5

Source : Siasp, Insee, Traitements Drees, DGAFP - SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), en équivalent temps plein mensualisé. Hors internes et externes des hôpitaux publics.

ε = Résultat proche de 0.

Lecture : En 2020, le salaire net moyen est de 2 533 euros dans les hôpitaux publics et de 2 010 euros dans les établissements médico-sociaux.

Les primes et indemnités représentent un quart du salaire brut des fonctionnaires de la fonction publique

La rémunération des fonctionnaires comprend deux parties : le traitement brut, qui repose sur une grille indiciaire liée au grade de l'agent, et une partie indemnitaire, les primes et indemnités, qui sont davantage liées à l'employeur, aux fonctions exercées, à la réalisation d'heures supplémentaires ou à des sujétions particulières. Le salaire brut des fonctionnaires de la fonction publique est de 3 011 euros mensuels en EQTP, dont 2 279 euros de traitement brut. Les primes et indemnités comprennent également l'indemnité de résidence, qui dépend de la commune d'affectation, le supplément familial de traitement, dont le montant dépend du nombre d'enfants à charge, mais aussi des primes ponctuelles ou accessoires, comme la prime exceptionnelle « Covid-19 » instaurée lors de la crise sanitaire ou les rémunérations des heures supplémentaires.

La part des primes et indemnités dans le salaire brut (y compris indemnité de résidence et supplément familial de traitement) s'établit à 24,3 % en moyenne pour l'ensemble des fonctionnaires (Figure 9). Cette part apparaît en moyenne relativement homogène entre les versants : elle est de 22,8 % dans la FPE, 24,8 % dans la FPT et 27,3 % dans la FPH. La part des primes a augmenté de 2,6 points entre 2019 et 2020 dans la FPH en raison du versement de primes spécifiques liées à la crise sanitaire de 2020 (cf. Vue « L'évolution des rémunérations dans la fonction publique en 2020 »).

Toutefois, la situation est plus hétérogène en fonction de la catégorie hiérarchique de l'agent et entre les différents corps de fonctionnaires : les fonctionnaires de catégorie A, hors enseignants de la FPE, ont une part de primes de 31,2 % en moyenne, contre seulement 14,3 % pour les enseignants (Voir Données complémentaires). Les fonctionnaires de catégorie A de la FPT ont une rémunération brute composée de 29,3 % de primes et rémunérations annexes, contre 26,9 % pour les fonctionnaires de catégorie A de la FPH. En 2020, la part des primes des fonctionnaires de catégorie B atteint 29,6 %. Elle s'élève à 33,3 % dans la FPE (29,3 % hors policiers et corps d'encadrement de l'administration pénitentiaire, contre 39,2 % en moyenne pour les policiers et encadrants de la pénitentiaire), à 26,4 % dans la FPT et à 24,8 % dans la FPH. La part des primes des fonctionnaires de catégorie C est de 25,2 % en 2020, avec 28,9 % dans la FPE, 28,5 % dans la FPH et 23,2 % dans la FPT.

Les rémunérations dans la fonction publique

Figure 9 : Décomposition du salaire mensuel moyen des fonctionnaires de la FP, selon la catégorie hiérarchique, en 2020

en euros, en équivalent temps plein mensualisé

	FPE	FPT	FPH			Ensemble FP
			Ensemble	HOP	ETMS	
Ensemble						
Salaire brut (a)	3 488	2 584	2 844	2 875	2 606	3 011
– Traitement brut	2 693	1 943	2 069	2 094	1 872	2 279
– Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	794	641	776	781	734	732
– dont indemnité de résidence ⁽²⁾	30					
– dont supplément familial ⁽²⁾	31					
– dont primes et rémunérations annexes ⁽¹⁾	733					
Part des primes (en % du salaire brut)	21,0					
Part des primes, y compris IR et SFT (en % du salaire brut)	22,8	24,8	27,3	27,2	28,2	24,3
Contributions et cotisations sociales	665	489	525	531	479	569
– Cotisations sociales salariées ⁽³⁾ (b)	335	243	263	266	239	285
– CSG et CRDS (c)	330	245	262	265	241	284
Salaire net de prélèvements = (a) – (b) – (c)	2 823	2 095	2 319	2 344	2 127	2 442
A						
Salaire brut (a)	3 766	3 979	3 316	3 315	3 331	3 712
– Traitement brut	3 033	2 811	2 422	2 423	2 406	2 898
– Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	733	1 167	894	892	925	813
– dont indemnité de résidence ⁽²⁾	32					
– dont supplément familial ⁽²⁾	36					
– dont primes et rémunérations annexes ⁽¹⁾	666					
Part des primes (en % du salaire brut)	17,7					
Part des primes, y compris IR et SFT (en % du salaire brut)	19,5	29,3	26,9	26,9	27,8	21,9
Contributions et cotisations sociales	717	734	606	606	607	699
– Cotisations sociales salariées ⁽³⁾ (b)	361	356	299	299	297	349
– CSG et CRDS (c)	356	378	307	307	310	350
Salaire net de prélèvements = (a) – (b) – (c)	3 049	3 245	2 710	2 709	2 724	3 012
B						
Salaire brut (a)	3 176	2 976	3 117	3 134	2 846	3 103
– Traitement brut	2 117	2 189	2 343	2 355	2 153	2 185
– Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	1 059	786	774	780	692	919
– dont indemnité de résidence ⁽²⁾	29					
– dont supplément familial ⁽²⁾	23					
– dont primes et rémunérations annexes ⁽¹⁾	1 007					
Part des primes (en % du salaire brut)	31,7					
Part des primes, y compris IR et SFT (en % du salaire brut)	33,3	26,4	24,8	24,9	24,3	29,6
Contributions et cotisations sociales	613	558	581	584	530	590
– Cotisations sociales salariées ⁽³⁾ (b)	312	275	293	295	266	297
– CSG et CRDS (c)	300	283	288	289	264	292
Salaire net de prélèvements = (a) – (b) – (c)	2 563	2 418	2 536	2 550	2 316	2 514
C						
Salaire brut (a)	2 531	2 288	2 446	2 451	2 418	2 356
– Traitement brut	1 800	1 758	1 749	1 754	1 722	1 761
– Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	731	530	697	697	696	594
– dont indemnité de résidence ⁽²⁾	22					
– dont supplément familial ⁽²⁾	20					
– dont primes et rémunérations annexes ⁽¹⁾	689					
Part des primes (en % du salaire brut)	27,2					
Part des primes, y compris IR et SFT (en % du salaire brut)	28,9	23,2	28,5	28,4	28,8	25,2
Contributions et cotisations sociales	479	436	453	455	445	446
– Cotisations sociales salariées ⁽³⁾ (b)	240	220	229	230	223	224
– CSG et CRDS (c)	238	217	225	225	223	221
Salaire net de prélèvements = (a) – (b) – (c)	2 052	1 851	1 992	1 996	1 973	1 910

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL – DESL, DGAFP – SDessi.

Champ : France (hors Mayotte). Fonctionnaires hors militaires.

(1) Dont Nouvelle bonification indiciaire (NBI).

(2) Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

(3) Cotisations retraites.

Lecture : En 2020, dans la fonction publique, le salaire brut moyen des fonctionnaires s'établit à 3 011 euros, dont 2 279 euros de traitement brut.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2020

Sources

Les salaires et les effectifs de la fonction publique sont obtenus à partir du **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)** produit par l'Insee depuis 2009. Le champ de suivi des rémunérations regroupe les agents civils dont le poste se situe en France métropolitaine ou dans les DOM (hors Mayotte) : il exclut donc les agents affectés à l'étranger. Contrairement aux données sur l'emploi, le suivi des salaires est sur un champ excluant les militaires.

Les données présentées incluent les bénéficiaires de contrats aidés et excluent les apprentis dans tous les versants. Les agents relevant des « Autres catégories et statuts » correspondent à des situations spécifiques à chaque versant, si bien que la dispersion des salaires y est importante, particulièrement dans la FPH.

- Dans la fonction publique de l'État (FPE) sont exclus les élus exerçant un mandat politique ou syndical, les militaires, les volontaires du service civique. Les enseignants des établissements privés sous contrat s'ajoutent aux agents des ministères et de leurs établissements publics administratifs. Par ailleurs, le champ des enseignants est plus large que celui retenu par la direction statistique du ministère de l'Éducation nationale (MEN). En effet, outre les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du MEN, il inclut ceux de l'Enseignement supérieur et d'autres ministères comme celui de l'Agriculture.
- Dans la fonction publique territoriale (FPT), les assistants maternels et familiaux, les élus et les apprentis sont exclus du champ. La restriction aux seuls agents civils exclut également les marins-pompiers de Marseille, du fait de leur statut militaire.
- Dans la fonction publique hospitalière (FPH), les assistants maternels, les internes et les externes sont exclus.

Le champ de suivi des salaires dans la fonction publique ne couvre pas l'ensemble des rémunérations versées. Il repose sur l'observation de postes (actifs, non annexes), conjonction de l'emploi d'une personne pour une durée déterminée par un employeur, et en exclut certains, notamment lorsque des variables de contrôle sur les salaires paraissent manifestement incohérentes. C'est la raison pour laquelle il est parfois fait mention « d'effectifs utilisés pour le calcul des salaires » dans les tableaux.

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif, puis mensualisé. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an, soit 2 083 euros par mois. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris les postes à temps partiel, sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et toute retenue.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses, y compris celles relatives au paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Les taux et assiettes de cotisation sont identiques quel que soit le versant. Les cotisations sociales salariées correspondent aux cotisations retraite : 11,1 % du traitement indiciaire et 5,0 % des primes et indemnités au régime additionnel de la fonction publique en 2020. Quelques primes particulières sont soumises à cotisations SRE ou CNRACL : les primes des agents en tenue dans la FPE (indemnité de sujétions spéciales de la police, par exemple), les primes de sujétion des aides-soignants et de feu des pompiers sont soustraites de l'assiette de cotisations RAFF.

Les **corps** sont classés en **trois catégories hiérarchiques (A, B et C)** selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Ces catégories recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les corps sont composés de **grades**, subdivisés en **échelons**. La **grille indiciaire** détermine, à échelon donné, le traitement indiciaire ainsi que la durée et les conditions d'avancement d'échelon dans le grade concerné.

Pour en savoir plus

- Bour R., Volat G. (2022), « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1 914, juillet.
- Bour R., Massis D. (2022), « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1 915, juillet.
- Bour R., Dixte C. (2022), « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1 921, septembre.
- Godet F., Dixte C., Massis D. (2021), « Les rémunérations dans la fonction publique en 2019 », in *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2021, DGAFF.
- Insee (2022), « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2022.
- Lépine F.-X. (2021), « La rémunération des personnels militaires en 2020 », *Écodef* n° 192, septembre.
- Peroumal C. (2021), « La rémunération des militaires de la gendarmerie en 2020 », *Écodef* n° 194, octobre.
- Sanchez Gonzalez J., Sueur É. (2022), « Les salaires dans le secteur privé en 2020 – Des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1 898, avril.